

## **Syndicat National Force Ouvrière** des Finances Publiques

\*\*\*\*\*\*

## Section d'Ille-et-Vilaine

## **CAPL DU 10 FEVRIER 2012**

## MUTATIONS B AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2012 FILIERE GESTION PUBLIQUE

Dans la filière fiscale les projets de mouvements étaient communiqués aux représentants du personnel et aux chefs de service avant les CAP. Ce n'était pas le cas dans la filière Gestion publique.

La DRFiP 35, dans un souci de convergence des règles, a informé par courriel les agents concernés et les élus en CAP du projet de mouvement du 1er avril. En outre, une organisation syndicale a mis en ligne les documents préparatoires sur son site, avant la CAP du 10 février.

FO, pour sa part, a rappelé lors de cette CAP son attachement à la souveraineté des instances et son opposition à une telle pratique qui pourrait faire croire que tout est décidé avant et à l'insu de la CAPL.

30 demandes non satisfaites antérieurement (à traiter en fonction de l'ancienneté de la demande) et 28 demandes « nouvelles » (classées selon l'ancienneté administrative) étaient soumises à cette CAPL.

Pour mémoire : liste des postes B et C à pourvoir avant mouvement

Poste	Catégorie B	Catégorie C	Poste	Catégorie B	Catégorie C
CEA	2	1	CER		3
LA GUERCHE	1		EDR	1	
ST AUBIN		1	REMUNERATIONS		3
ST MALO MUN		1	PIAA	7	2
TINTENIAC	1		TCA	10	9

La Direction a proposé des modifications à son projet de mouvement. Le mouvement définitif est consultable sur ULYSSE 35.

Par contre, les propositions faites par les représentants du personnel relatives aux situations particulières de plusieurs collègues sont restées lettre morte : la direction répond qu'il n'y a pas de poste vacant, ou pas de remplacement possible.

FO DGFIP a réaffirmé que la politique dogmatique de suppressions d'emplois génère un faible nombre d'arrivées dans le département. Il en résulte qu'un grand nombre de postes reste à pourvoir après ce mouvement notoirement insuffisant!

Pour ces raisons et bien que certains collègues obtiennent satisfaction, FO a voté contre ce mouvement. L'ensemble des organisations syndicales a exprimé le même vote.

Vos représentants DGFIP-FO 35 à cette CAP : Michel PRAVOND

Catherine LE GUENNEC

Philippe CARO

Site internet: <a href="http://www.fo-dgfip-sd.fr/035">http://www.fo-dgfip-sd.fr/035</a>